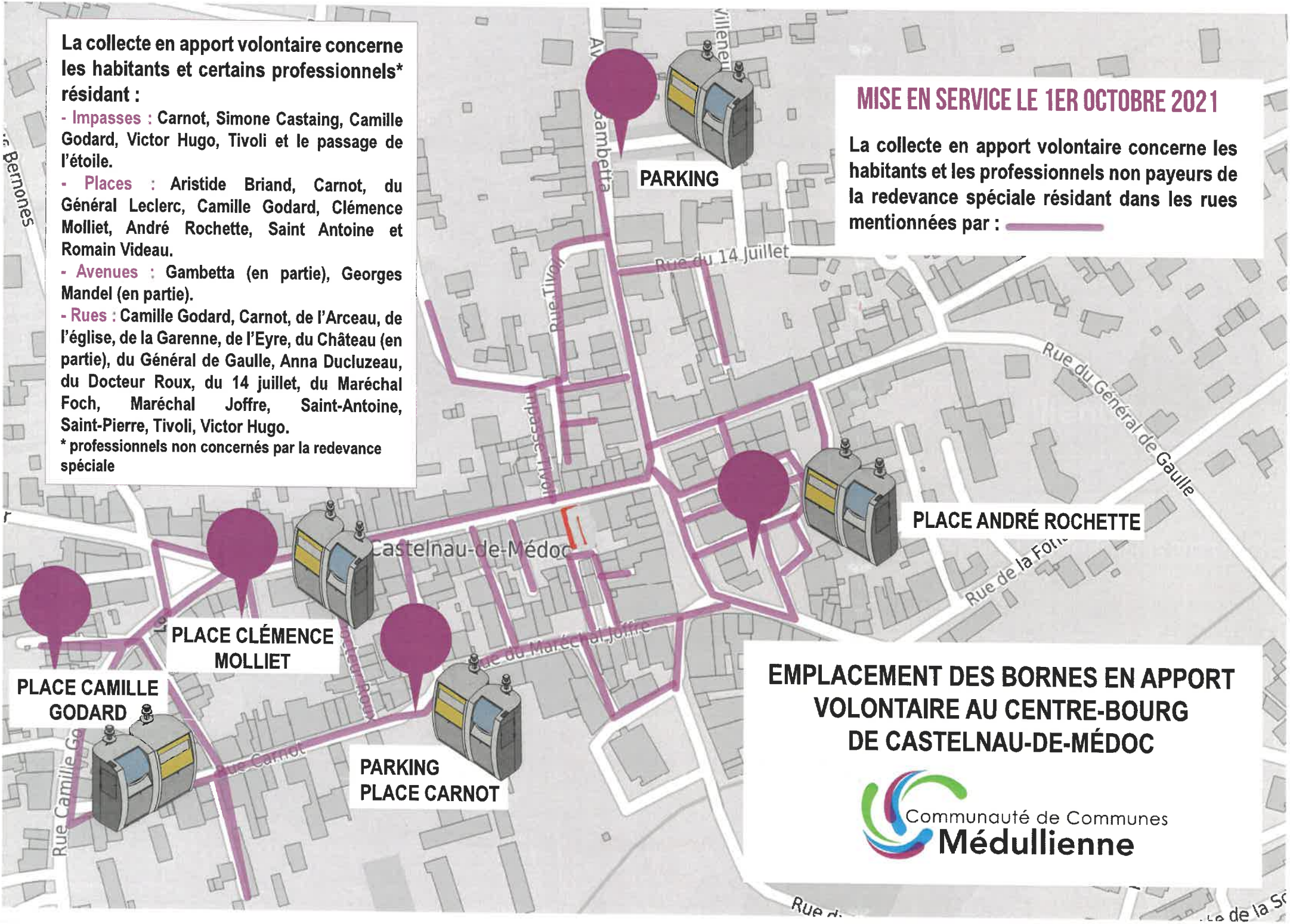
La collecte en apport volontaire concerne les habitants et certains professionnels* résidant :
- Impasses : Carnot, Simone Castaing, Camille Godard, Victor Hugo, Tivoli et le passage de l'étoile.
- Places : Aristide Briand, Carnot, du Général Leclerc, Camille Godard, Clémence Molliet, André Rochette, Saint Antoine et Romain Videau.
- Avenues : Gambetta (en partie), Georges Mandel (en partie).
- Rues : Camille Godard, Carnot, de l'Arceau, de l'église, de la Garenne, de l'Eyre, du Château (en partie), du Général de Gaulle, Anna Ducluzeau, du Docteur Roux, du 14 juillet, du Maréchal Foch, Maréchal Joffre, Saint-Antoine, Saint-Pierre, Tivoli, Victor Hugo.
* professionnels non concernés par la redevance spéciale
MISE EN SERVICE LE 1ER OCTOBRE 2021
La collecte en apport volontaire concerne les habitants et les professionnels non payeurs de la redevance spéciale résidant dans les rues mentionnées par :
PARKING
PLACE ANDRÉ ROCHETTE
PLACE CLÉMENCE MOLLIET
PLACE CAMILLE GODARD
PARKING PLACE CARNOT
Castelnau-de-Médoc
Rue du 14 Juillet
Rue du Général de Gaulle
Rue Carnot
EMPLACEMENT DES BORNES EN APPORT VOLONTAIRE AU CENTRE-BOURG DE CASTELNAU-DE-MÉDOC
Communauté de Communes Médullienne